



Accident sur parking porte ouverte et recul

Par **GSiK B**, le **05/09/2016** à **18:54**

Bonsoir,

Je viens vers vous pour avoir un petit conseil.

Il y a plus d'une semaine, je voulais me garer sur un "pseudo parking" terrain vague où les gens se garent un peu comme ils veulent. Ne pouvant avancer, j'ai reculé tout doucement et j'ai "poussé" une porte ouverte d'une voiture garée à côté de mon véhicule.

Qui a tort?

Moi qui ai reculé doucement ou la voiture qui avait sa porte ouverte?

Elle l'a ouverte derrière moi juste après mon passage et ne l'a pas refermée alors qu'elle faisait le tour de son véhicule.

Dans l'attente,

Merci beaucoup

Jessica

Par **Chaber**, le **05/09/2016** à **19:10**

bonjour,

si l'on suite la convention IDA signée par la plupart des assureurs

- le véhicule qui recule est responsable à 100% cas 51C
- le véhicule qui a une portière ouverte est responsable à 100% cas 51E

Il est vraisemblable que l'assureur appliquera un partage à 50% compte tenu de la faute de chacun des conducteurs